

01/05/2025

"L'Etat ne protège pas assez les élus" : le cri d'alarme d'un conseiller départemental du Cantal

"L'Etat ne protège pas assez les élus" : le cri d'alarme d'un conseiller départemental du Cantal

Le conseiller départemental du Cantal Jamel Belaïdi avait été menacé de mort. L'agresseur a été condamné, mais il estime que les élus ne sont pas assez protégés par l'Etat. Jamel Belaïdi avait posé avec le chanteur Enrico Macias dans les rues de Paris à l'automne 2023. Il avait ensuite reçu des menaces de mort. (©Capture d'écran Facebook Jamel Belaïdi)

Par Fabien Hisbacq Publié le 9 Avr 24 à 17:36 Le conseiller départemental du Cantal Jamel Belaïdi était visé par des menaces de mort. L'agresseur était jugé lundi 8 avril 2024 à Aurillac. Mais pour l'écu, la peine n'est pas assez sévère. Retour quelques mois en arrière. Le 8 novembre 2023, Jamel Belaïdi, qui est également conseiller municipal et conseiller communautaire à Aurillac, indiquait avoir reçu des menaces de mort via son compte Messenger. « Cette personne me reproche d'avoir publié une photo avec Enrico Macias et menace de me tirer dessus au 9 mm ? Mais comment c'est possible ? Je prône la paix et ne serais jamais dans l'extrémisme », assurait alors l'écu à Actu Cantal. Sous protection pendant quelques jours « Enrico Macias est de confession juive, je suis musulman. Je prônais le vivre ensemble », insiste encore aujourd'hui l'écu. Craignant pour sa sécurité, Jamel Belaïdi portait plainte. Vite identifié et défavorablement connu des services de police, le suspect, un habitant de Polminhac était arrêté le 10 novembre. Et l'écu placé sous protection rapprochée pendant quelques jours. Lundi 8 avril 2024, l'agresseur était finalement condamné pour « menace de mort sur une personne dépositaire de l'autorité publique » au tribunal d'Aurillac. Six mois de prison avec sursis, 500 euros de dommages et intérêts et une interdiction de rentrer en contact avec la victime pendant cinq ans. Respect Mais le compte n'y est pas pour Jamel Belaïdi. « La peine n'est pas assez significative », regrette-t-il. « Il faut une justice très stricte » pour ce type de faits, poursuit-il. Car selon lui, « l'Etat ne protège pas assez les élus ». « Du plus petit élu communal au ministre, on n'est pas assez protégé », répète-t-il. D'autant que face à la machine judiciaire le conseiller départemental a trouvé le prévenu particulièrement « décontracté ». « C'est quelqu'un qui est connu des services de police, il connaît les rouages de la justice. Ces gens-là n'ont aucun respect pour la justice et les élus. Il faudrait les mettre dans une association qui leur apprenne le respect », complète-t-il. Vidéos : en ce moment sur Actu "Les 500 euros de dommages et intérêts, il s'en fout. Moi je vais vivre avec cette histoire toute ma vie" « Pas tranquille » lors de certaines sorties Pour lui, le sentiment est partagé par ses collègues. « J'en parlais avec Christian Montin, le président de l'association des maires de France du Cantal, le climat est le même partout », assure-t-il. Au point que l'écu ne se sent pas en sécurité lors de certaines sorties : « Quand je représente le président du Département, par exemple pour un dépôt de gerbe, je ne suis pas tranquille, même avec des gendarmes autour ».

Le conseiller départemental n'a néanmoins pas souhaité faire appel : « Je veux tourner la page, vivre tranquillement avec ma famille ». Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à Mon Actu.

https://actu.fr/auvergne-rhone-alpes/aurillac_15014/l-etat-ne-protège-pas-assez-les-elus-le-cri-d-alarm

Last update:
10/04/2024

elseneuws:spot-2024-04a:cantal-muqulman <http://aproposnews.com/doku.php/elseneuws/spot-2024-04a/cantal-muqulman>

[e-d-un-conseiller-departemental-du-cantal_60922567.html](http://aproposnews.com/doku.php/elseneuws/spot-2024-04a/cantal-muqulman)

From:

<http://aproposnews.com/> - **Apropos News**

Permanent link:

<http://aproposnews.com/doku.php/elseneuws/spot-2024-04a/cantal-muqulman>

Last update: **10/04/2024**

